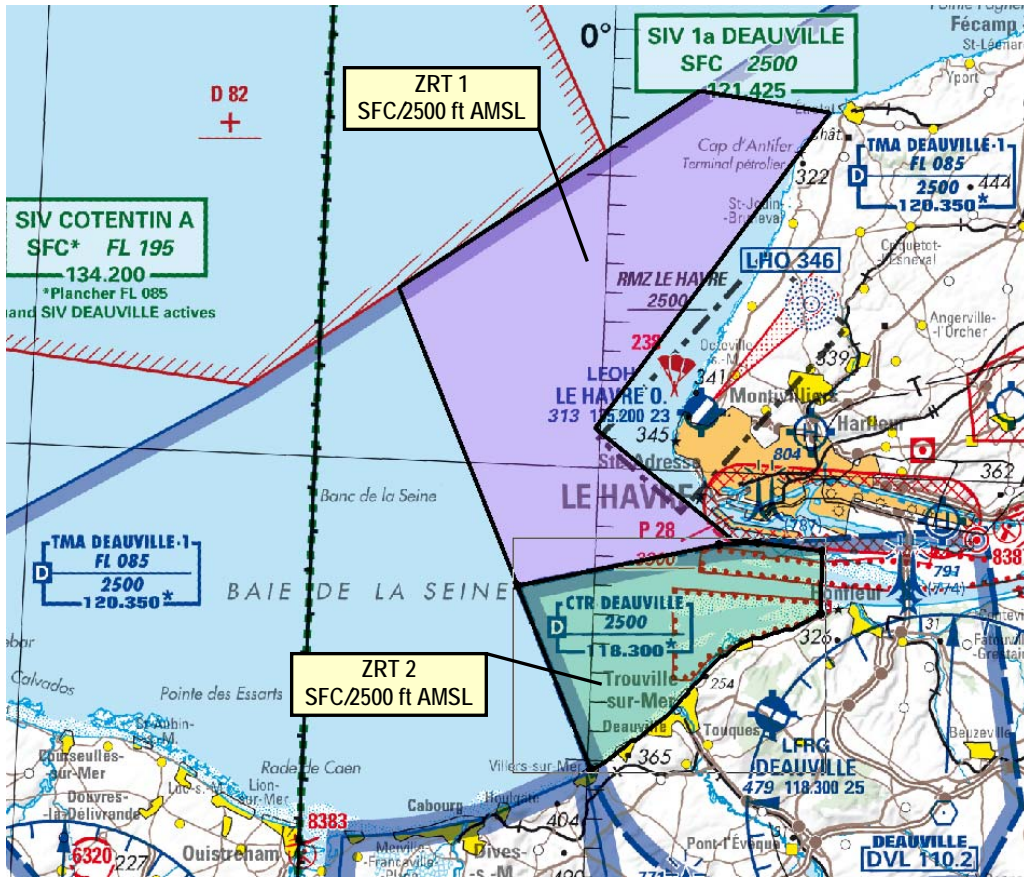


Objet : Création de deux zones réglementées temporaires (ZRT) en FIR Paris LFFF à l'occasion du départ de la course « Transat Jacques Vabre »

En vigueur : Du 05 au 14 novembre 2021

Lieu : FIR : Paris LFFF – AD : Le Havre Octeville LFOH, Deauville-Normandie LFRG



ACTIVITE

A l'occasion du départ de la course transatlantique en double "Transat Jacques Vabre", sont créées deux zones réglementées temporaires :
- ZRT 1 au large du Havre et ZRT 2 au large de Deauville.

DATES ET HEURES D'ACTIVITE

Du 05 au 14 novembre :
LUN-SAM : 0800- 1700
DIM : 0830- 1700

INFORMATION DES USAGERS

Deauville ATIS : 119.180 MHz
Deauville TWR : 118.300 MHz
Deauville INFO : 121.425 MHz
Deauville APP : 120.350 MHz
Le Havre INFO : 135.205 MHz

STATUT

Zones Réglementées Temporaires (ZRT) qui lorsqu'elles sont actives, coexistent avec les espaces aériens avec lesquels elles interfèrent

ORGANISME GESTIONNAIRE

Deauville APP

SERVICES RENDUS

ZRT 1 : Seuls les services d'information de vol et d'alerte sont rendus par Deauville APP

ZRT 2 : Les services sont conformes à la classe de l'espace aérien avec lequel la ZRT interfère

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM, contournement obligatoire, y compris pour les aéronefs sans personne à bord, sauf :

- aéronefs mandatés par l'organisateur et autorisés par la Préfecture de la Seine Maritime ou la DSAC Ouest,
- aéronefs des administrations de l'État,
- aéronefs de l'administration portuaire,
- CAG IFR au départ et à destination de l'aérodrome du Havre Octeville (LFOH) en évitant le survol des voiliers,
- CAG IFR au départ et à destination de l'aérodrome de Deauville Normandie (LFRG) en évitant le survol des voiliers,
- aéronefs d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement des ZRT, après contact préalable auprès du référent du Comité (Tél.: 06 22 54 18 34).

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZRT 1

(au large du Havre)

Limites latérales

49°43'00" N - 000°04'34" E
 49°42'24" N - 000°11'29" E
 49°31'21" N - 000°00'17" W
 49°27'43" N - 000°07'07" E
 49°27'38" N - 000°08'29" E
 49°27'30" N - 000°06'28" E
 49°25'51" N - 000°04'01" W
 49°35'53" N - 000°10'54" W
 49°43'00" N - 000°04'34" E

À l'exclusion de la partie interférente avec la zone LF-P28

ZRT 2

(au large de Deauville)

Limites latérales

49°25'51" N - 000°04'01" W
 49°27'30" N - 000°06'28" E
 49°27'38" N - 000°08'29" E
 49°27'24" N - 000°11'54" E
 49°25'16" N - 000°11'54" E
 la côte atlantique française
 49°19'39" N - 000°00'11" E
 49°25'51" N - 000°04'01" W

À l'exclusion de la partie interférente avec la zone LF-P28

Limites verticales

SFC – 2500 FT AMSL